

Compte financier unique

Depuis 2024, la ville de Cergy propose, en lieu et place du compte administratif, le compte financier unique (CFU). Celui-ci regroupe toutes les informations financières de la mairie pour une année et remplace deux anciens documents : le compte administratif (rédigé par le maire) et le compte de gestion (fait par le trésorier public).

Compte financier unique 2024

- [Rapport de présentation du CFU 2024](#)
- [Compte financier unique 2024](#)

Compte administratif 2023

- [Rapport de présentation du CA 2023](#)
- [Compte administratif 2023](#)

Compte administratif 2022

- [Rapport de présentation du CA 2022](#)
- [Compte administratif 2022](#)

Compte administratif 2021

- [Rapport de présentation du CA 2021](#)
- [Compte administratif 2021](#)

Compte administratif 2020

- [Rapport de présentation du CA 2020](#)
- [Compte administratif 2020](#)

Ce contenu vous a-t-il été utile ?

0 0

Retirer mon vote

Merci pour votre retour.

Aidez-nous à nous améliorer (facultatif) Envoyer le commentaire